

Image not found or type unknown



fin de contrat auxiliaire de vie pour départ en Ehpad de l'employeur

Par **Mamoon**, le **22/03/2024** à **18:44**

Bonjour,

Merci pour votre réponse concernant le courrier à envoyer à la salariée pour lui signifier la fin de son contrat ainsi que les papiers à lui remettre avant son départ.

Par contre j'avais quelques précisions à vous demander : y a-t-il un préavis à effectuer ? l'auxiliaire de vie a commencé son travail en mai 2023, donc il y a moins d'un an.

Faut-il lui verser des indemnités ? et comment les calculer ?

Sincères remerciements pour votre aide

Mamoon

Par **Marck.ESP**, le **22/03/2024** à **20:50**

Pensez à continuer sur votre fil d'origine, c'est plus simple, merci.

Vous devriez trouver des choses ici...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1745>